

Le YACHT CLUB INTERNATIONAL DE SAINT-RAPHAEL et le YACHT CLUB DE FREJUS organisent

« Les Voiles de FREJUS SAINT RAPHAEL 2015 » Samedi 23 mai 2015

AVIS DE COURSE

Règles applicables :

- Les règles de course à la voile 2013-2016 (RCV)RCV)
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course type
- Les annexes aux I.C.type du YCISR spécifiques à cette compétition
- Le présent avis de course et les avenants

Lieu :

SAINT RAPHAEL, autorité organisatrice le Yacht Club International de Saint Raphaël et le Yacht Club de FREJUS.

Type de course : course à durée fixe, résultats calculés temps sur temps sans CVL.

Grade : 5C

Heure du départ : mise à la disposition du comité de course sur l'eau à 9h45.

Programme prévisionnel, inscriptions et droits:

Préinscriptions en ligne : http://www.nvi-ins.fr/ins_regate

Les inscriptions seront enregistrées et validées à la rotonde, local du Yacht Club International de Saint-Raphaël, 60 place du club nautique, avenue du Général de Gaulle, 83700 Saint-Raphaël (extrémité nord du bassin nord du port Santa-Lucia).

Date et lieu	Heure	
Vendredi 22 mai 2015 au YCISR	16 h – 21 h	Inscriptions et remise des cagnards
Samedi 23 mai 2015 au YCISR	8 h	Briefing obligatoire
Samedi 23 mai 2015 en baie de Saint-Raphaël	A partir de 9h45	A disposition du bateau comité
d°	16h00	Ouverture de la ligne d'arrivée
d°	18h00	Fermeture de la ligne d'arrivée
Samedi 23 mai 2015 au YCISR (en terrasse devant la rotonde)	A partir de 19h	Résultats, cocktail dinatoire et soirée dansante avec orchestre

Les droits à payer sont les suivants :

- Frais d'inscription du bateau et de son équipage : €20
- Cocktail du samedi soir par personne navigante ou accompagnatrice : €15

Canal VHF : 726

Classes admises et identification :

Habitables en toutes classes HN, identification par cagnards.

La liste des concurrents comportant les coefficients de temps compensé sera affichée à 8H50.

Armement minimum : moins de 6 milles nautiques.

Licences : Tous les membres de l'équipage devront être en possession d'une licence 2015 valide, visée par un médecin ou accompagnée d'un certificat médical.

N.B. Les concurrents étrangers, non titulaires de la licence FFV, devront fournir une attestation d'assurance originale émanant de leur assureur (compagnie, mutuelle ou agent général) en langue Française garantissant leur responsabilité civile à l'égard des tiers et produisant ses effets lors de la navigation à voile en compétition. Le montant de cette garantie ne doit pas être inférieur à deux millions d'euros pour les dommages corporels et matériels confondus (montant exprimé en EUROS, DOLLARS US ou LIVRES STERLING).

Parcours et définition des lignes de départ et d'arrivée : voir ANNEXE PARCOURS spécifique à cette compétition.

Système de pénalité de remplacement : 44.2 : pénalité de 1 tour.

Classement : en temps/temps sans CVL

Temps limite pour finir la course : heure de fermeture de la ligne d'arrivée.

Délai de dépôt des réclamations : Au plus tard une heure après l'arrivée du bateau réclamant.

Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit obligatoirement le signaler le plus rapidement possible au comité de course de vive voix, par VHF ou par téléphone avec accusé de réception.

Place au port : pour les bateaux préinscrits basés en dehors des ports de Fréjus et Saint-Raphaël, possibilité de places au port Santa Lucia ou à Port Fréjus, nuit du vendredi au samedi gratuite. Prévenir le YCISR avant le 15 mai 2015 à 20 h.

DIVERS *L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur la prudence à avoir lors du contournement du rocher du Lion de Mer du fait de la possible présence de plongeurs à proximité. De la même manière, une vigilance accrue est demandée lors des évolutions à proximité des chenaux d'accès aux ports de Santa Lucia nord, vieux port de Saint-Raphaël et Port Fréjus. En outre la moitié orientale de la baie de Saint-Raphaël est régulièrement utilisée en tant que zone d'évolution de dériveurs.*

EVACUATION DES DETRITUS – CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES : les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris en mer. Des conteneurs sont à disposition au club et sur le port. Pour les petites unités, ces débris peuvent être remis aux bateaux de l'organisation. La proximité des zones NATURA 2000 habitat implique également une discipline environnementale particulière; (en particulier la pollution par nettoyage des œuvres vives couvertes d'antifouling est proscrit) .**Des consignes plus spécifiques pourront être établies suivant les manifestations.**

Un plan précisant les limites des zones NATURA 2000 concernées sera affiché au tableau officiel.